Publication : lundi 17 octobre 2022 09:15

Jean-Pierre Sueur est intervenu à plusieurs reprises au Sénat lors du débat sur le projet de loi sur la police pour défendre la spécificité de la police judiciaire, et donc en opposition au projet visant à la placer sous l'autorité d'une direction départementale englobant l'ensemble des forces de police.

Il a évoqué les fortes contestations qu'entraînait le projet de réforme, aussi bien chez les policiers que chez les magistrats et les avocats. Il a montré que le projet d'unification sous la houlette d'un directeur départemental de la police pouvait porter atteinte à l'indépendance de la Justice et a souligné que les enquêtes de la Police Judiciaire dépassaient largement le cadre départemental. Il a regretté qu'il n'ait pas été possible de supprimer au Sénat les quelques lignes annonçant cette réforme dans le rapport annexé au projet de loi, considérant que cela aurait été un très utile signe d'apaisement et d'ouverture au dialogue.

>> Lire les interventions de Jean-Pierre Sueur :

- Sur l'amendement n° 18
- Sur l'amendement n° 19
- En réponse à une longue intervention de Gérald Darmanin
- Sur le respect chaque année des engagements inscrits dans la loi de programmation
- Sur la suppression de la présomption d'habilitation à la consultation de fichiers

Phoca PDF